



École
**Madeleine-
Brousseau**

Projet de procès-verbal - Conseil d'établissement de l'école Madeleine-Brousseau tenu le lundi 10 décembre 2018 à 18 h 30 au salon du personnel

Amélie Paré, présidente, Maxime Bazinet, représentant au Comité de parents, Sylvie Corrêa, parent, Alain Boissé, substitut au Comité de parents, Samuel Busque, parent, Annik Paradis, enseignante, Chantal Beauclair, enseignante, Josée Monfils, enseignante, Julie Roy, technicienne au service de garde, Marie-Claude Grignon, secrétaire d'école, Éric Lemieux, directeur

Étaient également présentes : Karine Bédard, directrice adjointe et Amélie Fontaine, stagiaire

1. Mot de bienvenue

Amélie Paré, présidente, ouvre la rencontre, il est 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maxime Bazinet.

CÉ-20-2018

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2018.

Le procès-verbal est adopté sur proposition de Julie Roy.

CÉ-21-2018

4. Parole au public

Aucun public n'est présent.

5. Parole à la technicienne du service de garde

Julie Roy, technicienne du service de garde dresse le bilan du mois de décembre:



- Le Marché de Noël a connu un grand succès, contrairement à ce que les gens croyaient, il prend de l'ampleur. Déjà, des idées sont mises de l'avant pour l'an prochain. Cet argent va permettre d'acheter du nouveau matériel pour le service de garde.
- Le personnel du service de garde travaille très fort et forme une équipe unie.

6. Parole au directeur informations

- Mauvaises créances :

Service de garde : 3 paiements ont été effectués suite à une relance

Effets scolaires : Sur 634 élèves, seulement 7 cas de mauvaises créances. Tout devrait être acquitté suite aux appels téléphoniques de la direction.

- Spectacles de talents le 20 décembre : Les participants ont dû passer des auditions pour participer à ce spectacle. Il y aura 2 représentations : Une le matin et l'autre en après-midi.
- Karine Bédard présente aux membres les thématiques de la dernière semaine avant les vacances de Noël :
 - Lundi : chapeau de père Noël;
 - Mardi : accessoires de Noël;
 - Mercredi : On s'habille chic;
 - Jeudi : Blanc, rouge ou vert;
 - Vendredi : pyjama et pantoufles.
- Le dîner pizza s'est déroulé le 30 novembre dernier, 15 élèves ont eu la chance, grâce à leurs bons coups, de se mériter un dîner pizza avec le directeur.
- Pour marquer la fin de l'étape, 75 élèves se sont vu remettre des certificats (bon travail, persévérance, etc.)

- Monsieur Lemieux fait un suivi sur le projet éducatif; projet qui tient compte des résultats obtenus lors des sondages de l'hiver dernier auprès des parents, des élèves et des employés.

Plusieurs rencontres avec le comité de pilotage ont permis de remettre les composantes dans leurs contextes. Le projet avance bien et devrait être présenté à la fin avril. Une invitation sera envoyée aux membres du CÉ pour participer à une séance de travail le 15 ou 18 février prochain.

7. Parole au représentant du Comité de parents

Maxime Bazinet, représentant au Comité de parents, présente les sujets abordés lors de la dernière séance de ce comité tenue le 15 novembre dernier.

- Retour de consultation pour les calendriers scolaires formation des jeunes et formation professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019;
- PEVR;
- Consultation sur l'offre de service pour les élèves EHDAA;
- Processus de consultation pour le choix de 3 commissaires en séance extraordinaire le 14 novembre dernier;
- Formation pour les membres du CE : 50 personnes y ont participé;
- Projet parents à l'école : guide clé en main pour organiser des conférences à l'école;
- Prochaine séance le 13 décembre prochain.

8. Parole à la présidente

L'école a amassé la somme de 9,000.00\$ grâce à la vente des coffrets de fromage. La remise des coffrets de fromage se fera le jeudi 13 décembre.

9. Reddition de comptes – Adoption des mesures budgétaires (approbation)

Monsieur Lemieux présente ce dossier.

Considérant que conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires de l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Considérant que les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant qu'une reddition de comptes doit être faite dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Considérant que Monsieur Éric Lemieux, directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement la reddition de compte qu'il a complété dans CollecteInfo;

Considérant que Monsieur Éric Lemieux, directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation de la Commission scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Considérant que les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements sont regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves;

Considérant que les directeurs d'établissement ont convenu lors de Comité consultatif de gestion de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliquées par la Commission scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Il est proposé par Monsieur Maxime Bazinet,

Que le conseil d'établissement de l'école Madeleine-Brousseau confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par la Commission scolaire des Patriotes à l'établissement

et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement de nouvelles ressources tel que présenté dans la reddition de compte du directeur de l'école.

La proposition de Maxime Bazinet est adoptée à l'unanimité.

CÉ-22-2018

10. Club Récréation Improvisation 4^e-5^e et 6^e année (approbation)

Karine Bédard présente le dossier. Nous souhaitons reconduire l'activité d'improvisation pour les élèves de 4^e à 6^e année. L'activité se déroulera sur l'heure du dîner du 17 janvier au 28 mars 2019.

Sur proposition d'Alain Boissé, adoptée à l'unanimité.

CÉ-23-2018

11. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 19 h 21.

Il est proposé par madame Chantal Beauclair de lever l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité.

CE-24-2018

Amélie Paré, présidente

Éric Lemieux, directeur